

2021-01-01

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **12 janvier 2021**, à 19 h 30, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Madame Evelyne Castonguay  
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard  
Siège #3 - Madame Diane Renaud  
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay  
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier  
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard, présent à cette séance, par voie de visioconférence.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance, par voie de visioconférence.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU** les décrets ayant déclaré et prolongé l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

**ATTENDU** le passage du territoire de la MRC de L'Islet au palier rouge du système d'alertes régionales (zone rouge) depuis le 2 novembre 2020;

**ATTENDU QU'**il est demandé par les autorités de la Santé publique et qu'il est dans l'intérêt public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que soit tenue par voie de visioconférence la présente séance, et que celle-ci soit enregistrée et rendue disponible dès que possible sur le site web de la Municipalité afin de permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Adopté à l'unanimité.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-01-02

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de

l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2020
  - 3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 décembre 2020
  - 3.3 - Séance ordinaire ajournée du 1er décembre 2020 tenue le 15 décembre 2020
- 4 - LÉGISLATION
  - 4.1 - Adoption des dépenses incompressibles de 2021
  - 4.2 - Adoption du Règlement numéro 352-2020 décrétant le taux de taxes et le tarif des compensations pour 2021
  - 4.3 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt 353-2021 relatif au financement des travaux de voirie prévus dans le Programme PIIRL
  - 4.4 - Taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité pour l'année financière 2021
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
  - 5.1 - Approbation des comptes du mois de janvier 2021
  - 5.2 - Résolution mandatant le Ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
  - 5.3 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
  - 5.4 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 748 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021
- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Contribution financière - Cadets de l'air du Canada Escadron 761 Région du Kamouraska
  - 6.2 - Contribution financière - Prix de fin d'année du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
  - 6.3 - Contribution financière - Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet
  - 6.4 - Contribution financière - Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne J.E. Bernier
  - 6.5 - Dépôt de lettres de la MMQ, de PMT Roy et de Groupe Ultima - Renouvellement du contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
  - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
  - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
  - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
  - 9.2 - Demande d'aide financière pour l'entretien de la Route verte en 2021-2022

- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
  - 10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
  - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
  - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-01-03

#### 3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2020, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-04

#### 3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 décembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil tenue le 15 décembre 2020, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 décembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-05

#### 3.3 - Séance ordinaire ajournée du 1er décembre 2020 tenue le 15 décembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du conseil du 1er décembre 2020 tenue le 15 décembre 2020, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 1er décembre 2020 tenue le 15 décembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

#### **4 - LÉGISLATION**

2021-01-06

##### **4.1 - Adoption des dépenses incompressibles de 2021**

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à effectuer, au cours de l'année 2021, les dépenses incompressibles prévues au budget.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-07

##### **4.2 - Adoption du Règlement numéro 352-2020 décrétant le taux de taxes et le tarif des compensations pour 2021**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande au directeur général de résumer les grandes lignes du règlement numéro 352-2020.

**RÈGLEMENT NO 352-2020**, intitulé *Règlement décrétant le taux de taxes et le tarif des compensations pour l'année financière 2021 et les conditions de leur perception*.

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 15 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 352-2020, intitulé *Règlement décrétant le taux de taxes et le tarif des compensations pour l'année financière 2021 et les conditions de leur perception*, soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit : voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

##### **4.3 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt 353-2021 relatif au financement des travaux de voirie prévus dans le Programme PIIRL**

Monsieur Gervais Pelletier donne avis que le règlement numéro 353-2021, intitulé *Règlement décrétant une dépense de 782 725 \$ et un emprunt de 782 725 \$ pour la réalisation des travaux de réfection d'une partie du 2e Rang*, sera adopté à la séance ordinaire du 2 février 2021. Le projet de règlement fait l'objet d'une présentation et, conformément aux dispositions du *Code municipal*, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

2021-01-08

##### **4.4 - Taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité pour l'année financière 2021**

**ATTENDU QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter, par résolution, le taux d'intérêt applicable à toute somme lui étant due;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2020, a adopté la résolution numéro 2020-04-49 ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt sur les taxes municipales exigibles et impayées pour l'année 2020 à 0 % par année jusqu'au 31 juillet 2020, et qu'il a adopté ensuite, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2020, la résolution numéro 2020-07-85 ayant pour effet d'étendre cette mesure jusqu'au 31 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait continuer d'être précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les

gouvernements provincial et fédéral dans les derniers mois, et que la Municipalité désire continuer de venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance de l'année courante qui lui serait due;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt sur les taxes municipales exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit maintenu à 0 % par année jusqu'au 30 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

## **5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2021-01-09

### **5.1 - Approbation des comptes du mois de janvier 2021**

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de janvier 2021 pour un montant de 111 627,02 \$.

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-10

### **5.2 - Résolution mandant le Ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que le conseil mandate le ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-11

### **5.3 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 222-2004, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 janvier 2021, au montant de 3 748 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

227 000 \$ 0,45000 % 2022

230 000 \$ 0,55000 % 2023

233 000 \$ 0,70000 % 2024

237 000 \$ 0,80000 % 2025

2 821 000 \$ 1,00000 % 2026

Prix : 98,52188 Coût réel : 1,30348 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

227 000 \$ 0,55000 % 2022

230 000 \$ 0,65000 % 2023

233 000 \$ 0,70000 % 2024

237 000 \$ 0,90000 % 2025

2 821 000 \$ 1,00000 % 2026

Prix : 98,32900 Coût réel : 1,35957 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS

227 000 \$ 0,45000 % 2022

230 000 \$ 0,55000 % 2023

233 000 \$ 0,65000 % 2024

237 000 \$ 0,80000 % 2025

2 821 000 \$ 1,00000 % 2026

Prix : 98,23500 Coût réel : 1,36966 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE** , il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 748 000 \$ de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIONNE INC.;

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE CDS** agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE CDS** procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-12

**5.4 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 748 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 748 000 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
222-2004	3 214 400 \$
222-2004	533 600 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 janvier 2021;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de L'anse de la Pocatière

308, 4E AVENUE

LA POCATIÈRE, QC

G0R 1Z0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général. La Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité.

## **6 - CORRESPONDANCE**

2021-01-13

### **6.1 - Contribution financière - Cadets de l'air du Canada Escadron 761 Région du Kamouraska**

**ATTENDU QUE** l'Escadron 761 Région du Kamouraska des Cadets de l'air du Canada offrent aux jeunes de notre région la possibilité de participer à des activités stimulantes;

**ATTENDU QUE** l'organisme basé à La Pocatière a dû, depuis mars dernier en raison de la crise socio-sanitaire, restreindre ses activités de financement habituelles;

**ATTENDU QUE** l'Escadron 761 Région du Kamouraska des Cadets de l'air du Canada a besoin d'amasser les fonds nécessaires à son bon fonctionnement et à la poursuite de ses activités, malgré la pandémie et en respect des consignes des autorités de la Santé publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 50 \$ aux Cadets de l'air du Canada - Escadron 761 Région du Kamouraska à La Pocatière.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-14

### **6.2 - Contribution financière - Prix de fin d'année du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière**

**ATTENDU QUE** le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sollicite l'appui financier de la Municipalité afin d'aider à l'achat de volumes et autres articles choisis en fonction de l'âge et du degré des élèves méritants, et remis dans le cadre de la cérémonie de distribution solennelle des *Prix de fin d'année* qui se déroulera à La Pocatière en juin prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 75 \$ au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour les *Prix de fin d'année 2020-2021*.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-15

**6.3 - Contribution financière - Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet**

**ATTENDU QUE** la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet contribue à améliorer la qualité des soins de santé offerts sur notre territoire et ce depuis 1993;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

2021-01-16

**6.4 - Contribution financière - Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne J.E. Bernier**

**ATTENDU QUE** le Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne J.E. Bernier de L'Islet offre aux jeunes de notre région la possibilité de participer à des activités stimulantes depuis plus de 40 ans;

**ATTENDU QUE** l'objectif principal du Corps de Cadets est de contribuer au développement d'une citoyenneté responsable et respectueuse de son prochain;

**ATTENDU QUE** le Corps de Cadets doit amasser les fonds nécessaires à son bon fonctionnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 50 \$ au Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne J.E. Bernier de L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

**6.5 - Dépôt de lettres de la MMQ, de PMT Roy et de Groupe Ultima - Renouvellement du contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) ainsi que l'agence PMT ROY Assurances et Services Financiers et le Groupe Ultima informent la Municipalité du renouvellement de son contrat annuel d'assurance émis par la MMQ à partir du 1er janvier 2021 (police no. MMQP-03-017065.16). À cette occasion, la mise à jour d'un certain nombre d'informations contenues dans le dossier de la Municipalité a été effectuée - 1er et 8 décembre 2020.

**7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ**

**7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard**

Monsieur André Simard partage quelques brèves informations au sujet de la dernière rencontre du Conseil des maires de la MRC de L'Islet, tenue hier le 11 janvier 2021, et de la prochaine (8 février 2021) au cours de laquelle les maires rencontreront la députée-ministre de Côte-du-Sud, Mme Marie-Eve Proulx.

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon**

Monsieur Claude Hudon explique que le concours lancé à la fin de novembre 2020 dans le but de recruter de quatre nouveaux pompiers pour le *Service intermunicipal de sécurité incendie*, dont trois rattachés à la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies, a porté fruit et qu'il se traduira par l'annonce d'embauches qui seront confirmées d'ici peu de temps. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour notre Municipalité.

## **9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE**

### **9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier**

Rien à signaler.

2021-01-17

### **9.2 - Demande d'aide financière pour l'entretien de la Route verte en 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies met à la disposition des personnes intéressées, une piste cyclable et des chaussées désignées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est éligible au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité :

- de confirmer, au Ministère des Transports du Québec, que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande d'aide financière est de 1,2 km de chaussées désignées et de 2,924 km de piste cyclable;
- de certifier au Ministère que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

Adopté à l'unanimité.

## **10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ**

### **10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay**

Rien à signaler.

## **11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE**

### **11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay**

Monsieur Maxime Castonguay partage quelques informations au sujet du fonctionnement et de la gestion de la bibliothèque, notamment en contexte de crise socio-sanitaire, ainsi qu'à propos de la patinoire et de la piste de ski de fond, toutes les deux en condition non optimale mais qui demeurent praticables.

## **12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE**

### **12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud**

Madame Diane Renaud explique qu'elle devrait être en mesure de déposer, à la prochaine réunion de travail des membres du Conseil municipal, le projet finalisé de nouvelle *Politique de la culture et du patrimoine*, un énoncé de mission pour

le Comité consultatif sur la culture et le patrimoine (CCCP) et possiblement aussi un plan d'action pluriannuel découlant de la politique.

### **13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard**

Rien à signaler.

### **14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

On confirme que la Municipalité n'a reçu aucune question ni aucun commentaire, par courriel ou autrement, à destination du Conseil municipal.

### **15 - VARIA**

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

**2021-01-18**

### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 23.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
André Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Stève Dionne, dir. gén. & sec.-trés.